



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

Propriété sise au 177, rue du Souvenir (lot projeté 6 557 449 du cadastre du Québec)

La population est avisée qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 2 octobre 2023 à 19h00, le conseil municipal statuera sur la demande suivante :

- Rendre réputées conformes :
 - la superficie de 458,2 mètres au lieu de 500 mètres;
 - la marge latérale du bâtiment principal à 1,92 mètres au lieu de 2 mètres.

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre lors de cette séance.

Donné à Maniwaki, le 15 septembre 2023.

Dinah Ménard, greffière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, greffière adjointe de la Ville de Maniwaki certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'hôtel de ville, à la bibliothèque, au Centre Sportif Gino-Odjick, sur le site internet et sur la page Facebook de la Ville de Maniwaki.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15^e jour du mois de septembre 2023.

Dinah Ménard, greffière adjointe